

COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL

Bruxelles, le 16 septembre 1969

"100ème REUNION DE LA SECTION SPECIALISEE POUR L'AGRICULTURE"

du Comité économique et social des Communautés européennes

- Séance académique -

ALLOCUTION

DE M. LE PRESIDENT DE LA SECTION SPECIALISEE POUR L'AGRICULTURE

M. Albert GENIN

Annexe 2 au CP 21/69 (460) Corr.

Comité économique et social
3, boulevard de l'Empereur
Bruxelles 1

Tél. : 12.39.20

Messieurs les Ministres,
Messieurs les Présidents,
Mesdames,
Messieurs,

Les membres de la section spécialisée pour l'agriculture et son Président s'associent pleinement aux remerciements formulés par le Président du Comité économique et social à l'intention des personnalités présentes. A mon tour, je voudrais adresser mes sincères remerciements au Président, M. BERNIS, pour l'empressement avec lequel celui-ci a accepté de présider cette manifestation, en ce moment, profonde dans sa signification.

Je veux remercier également Monsieur GENTON, Secrétaire Général, ses collaborateurs et toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de cette journée. Je les remercie aussi pour le travail permanent effectué toujours avec conscience et compétence, pour le bon fonctionnement de cette section spécialisée pour l'agriculture, prévue dans le Traité de Rome pour assister la Commission et le Conseil des Communautés européennes dans l'élaboration et la réalisation de la politique agricole commune.

Merci aussi aux membres du Bureau et de la section spécialisée pour l'agriculture pour leur participation active et confiante maintenant éprouvée par 100 réunions tenues tous ensemble, ou toujours, après de franches discussions, l'intérêt général européen l'emporte sur les aspects nationaux ou professionnels.

Je n'entreprendrai pas le fastidieux travail qui consisterait à retracer les différentes étapes parcourues depuis plus de dix années maintenant, au cours des cent réunions tenues à Bruxelles ou dans les différentes capitales des pays de la C.E.E., mais je

tiens, au nom des collègues et amis qui composent cette section, à dire avec une fierté mesurée mais légitime, notre très profonde satisfaction d'avoir participé, sur la base des propositions de la Commission, à l'élaboration et à l'application progressive de la politique agricole commune européenne.

Sans renoncer à l'attachement raisonnable à nos pays respectifs que nous souhaitons voir devenir demain les splendides provinces de l'Europe unie, nous avons fait l'effort de dépassement nécessaire pour penser, étudier, analyser ensemble les problèmes posés pour améliorer le sort et les conditions de vie des familles agricoles de nos six pays. Ceci, nous l'avons fait, je crois, sans tomber dans un égoïsme toujours facile, mais au contraire avec le souci permanent d'être insérés dans l'évolution générale et d'apporter, dans toute la mesure de nos moyens, une contribution positive.

A l'attitude réservée et prudente de nos premiers contacts s'est substituée peu à peu, par une meilleure connaissance réciproque, une confiance grandissante qui fait que nos débats et notre action sont maintenant dans un véritable esprit européen. Bien sûr, la route choisie passe par des vicissitudes qui, quelquefois, pourraient faire craindre un ralentissement dangereux de la construction de l'Europe, mais notre volonté commune et l'enseignement recueilli au cours de plus de dix années de franche collaboration doivent être pour nous des moyens suffisants pour ne pas diminuer, mais au contraire intensifier nos efforts en vue de la nécessaire progression de cette construction européenne indispensable à l'évolution équilibrée du monde moderne.

A cet égard, les très bons rapports de travail sans cesse améliorés entre la section spécialisée et les services de la Direction générale de l'agriculture ont joué un rôle déterminant.

M'adressant plus particulièrement à vous, Monsieur le Président MANSHOLT, ceci m'est une agréable occasion pour vous dire, au nom de mes collègues et en mon nom personnel, notre très sincère gratitude. Permettez-moi encore d'associer à nos remerciements, d'une façon toute particulière, MM. RENCKI et PIGNOT, dont le rôle coordinateur entre vos services et notre section a été en toute circonstance excellent.

De nombreux éléments de satisfaction apparaissent donc, mais ceci n'est pas une raison suffisante pour ne pas poursuivre nos efforts et améliorer tout ce qui peut être effectivement amélioré.

Je suis persuadé - et la section tout entière partage sur ce point mon opinion - que de plus grands profits mutuels pourraient être obtenus si la section spécialisée pour l'agriculture, à travers une formule à définir, pouvait être tenue au courant de façon régulière et systématique, non seulement des activités, mais encore des idées, des projets, je dirais même de l'état d'esprit de la Direction générale VI. Il ne s'agit pas, soyez en persuadé, Monsieur le Président, de satisfaire une curiosité excessive, mais plutôt de mettre la section en condition de mieux assurer sa tâche. Il s'agirait, dans mon esprit, de mettre sur pied une sorte de procédure d'information à l'intention des membres de la section - par exemple, à l'ouverture de chaque réunion - afin de permettre à la section, en étant mieux informée, d'être plus étroitement associée aux travaux de la Commission et, du même coup, de mieux assurer son rôle de conseiller, mais aussi sa fonction d'intégration à laquelle je faisais allusion il y a quelques instants.

Entre autres avantages, cette procédure éviterait aussi aux membres de la section spécialisée pour l'agriculture de devoir rechercher individuellement auprès des services de la Commission

ou ailleurs, l'information qui leur est indispensable pour assurer correctement leur rôle de Conseiller, mais aussi leurs fonctions dans les organisations professionnelles d'où ces mêmes membres proviennent.

Il semble donc, Monsieur le Président, et ceci n'a rien d'anormal au terme de onze années de collaboration quotidienne, que dans certaines mesures et sous certains aspects, les méthodes de travail et la forme des contacts entre vos services et la section spécialisée pour l'agriculture devraient être réexaminées en commun, dans l'intérêt de tout le monde.

Il reste en effet beaucoup, beaucoup à faire, d'abord dans le cadre de la politique agricole commune, où les aspects économiques en matière de prix et de marchés ne concernent pas encore tout l'ensemble de la production agricole. Par ailleurs, il ne peut être question de véritable politique agricole sans que les aspects sociaux, structurels et fonciers soient également abordés. Sans doute, le Mémoire de la Commission, à l'origine "Projet MANSHOLT", va-t-il permettre de progresser dans ce domaine; je souhaite pour ma part que cela puisse se faire le plus tôt et le plus largement possible.

La section spécialisée pour l'agriculture, élargie en la circonstance en un Sous-Comité "ad hoc", afin que les différents milieux économiques et sociaux soient plus largement associés à la discussion du Mémoire, se prononcera sur celui-ci dans les semaines prochaines. Le Sous-Comité, puis le Comité économique et social dans son ensemble, le feront, j'en suis sûr, avec l'audace et la mesure nécessaires à une adaptation aussi rapide que possible de l'agriculture européenne aux nécessités de l'économie européenne, mais aussi des besoins des populations du monde.

Monsieur le Président, ces problèmes difficiles, longuement discutés, ont également permis aux membres du Comité économique et social de constater que la réalisation du Mémorandum était étroitement associée au développement économique, social et politique de la Communauté. Cette constatation les a conduits à juger que les mesures essentielles proposées par la Commission concernant la structure de la production et l'équilibre du marché, ne pourraient avoir leur pleine efficacité que si une politique régionale était à même de créer les conditions permettant la réalisation synchronisée des diverses mesures en question. Mais le Sous-Comité voudra surtout donner un relief particulier aux aspects sociaux et humains de l'action à entreprendre, car il est bien évident que toutes les mesures concernant les prix, les structures, la production, les marchés communautaires ou internationaux, comportent aussi des éléments sociaux non négligeables. Monsieur le Président, notre Sous-Comité tiendra à souligner d'une façon toute particulière que derrière la masse énorme des problèmes abordés et des diverses propositions formulées par le Mémorandum, c'était l'homme, le producteur, le travailleur que l'on voulait protéger et soutenir et qu'il convenait, en conséquence, d'apprécier toutes les mesures, toutes les propositions, en fonction de cet aspect humain avant de décider de leur choix.

S'il est de plus en plus évident que l'avenir de l'agriculture est directement lié au développement régional et général, de même les progrès de la politique agricole commune, sont désormais indissociables de l'existence des différentes politiques communes nécessaires pour une véritable union économique. Notamment, et par ordre d'urgence, les politiques monétaire et commerciale.

Nous voici parvenus sans aucun doute à une heure particulièrement importante où les ultimes progrès accomplis dépendent essentiellement d'une volonté politique clairement affirmée. Le souhait

le plus ardent que je formule pour les familles agricoles européennes, mais aussi pour toutes les familles de nos six pays, est que le "sommet" qui se prépare entre les Etats membres de la Communauté soit véritablement positif.

Je puis vous assurer que les sentiments profonds des membres de la section spécialisée pour l'agriculture rejoignent entièrement l'expression finale de M. BERNIS, Président, que je remercie à nouveau très sincèrement.
